

<b>1.0</b>	<b>MISE À JOUR RELATIVE AU PROJET</b>	<b>324</b>	<b>PR5.1.2</b>
<b>1.1</b>	<b>OBJECTIF</b>	Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise	<b>6211-18-018</b>

Le 30 octobre 2014, Oléoduc Énergie Est Ltée (Énergie Est) et TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) ont présenté une demande à l'Office national de l'énergie (l'Office ou ONÉ) en vue d'obtenir des approbations (Demande) pour construire et exploiter le Projet Énergie Est (le Projet).<sup>1</sup>

Dans sa Demande, Énergie Est a indiqué que des renseignements supplémentaires et mis à jour seraient transmis à l'Office, au besoin, tout au long du processus d'examen réglementaire. Le premier rapport supplémentaire a été déposé le 30 janvier 2015; la présente correspond au second rapport supplémentaire. Les mises à jour et les rapports supplémentaires visent à aider l'Office dans son traitement de la Demande en lui transmettant les renseignements les plus à jour sur le Projet.

Pour faciliter le processus de l'Office, Énergie Est fournit un calendrier des rapports supplémentaires à jour avec la présente (voir l'Annexe 1-1, Rév. 2). Énergie Est poursuivra la mise à jour de ce calendrier lors du dépôt des futurs rapports supplémentaires sur le Projet.

## 1.2 CONTENU

Le présent rapport comprend des mises à jour de la Demande et du premier Rapport supplémentaire (Rapport supplémentaire n° 1) ainsi que des rapports supplémentaires sur les évaluations environnementales et socio-économiques (ÉES) déposées avec la Demande. Le présent rapport comprend la présente introduction (Mise à jour relative au Projet et Erratum), accompagné de trois volumes d'annexes. Ils sont présentés en plusieurs parties, comme suit :

- Annexe Volume 1, Mise à jour technique
- Annexe Volume 2, Mise à jour sur les engagements
- Annexe Volume 3, Mise à jour sur l'évaluation environnementale et socio-économique (ÉES), plans de protection de l'environnement (PPE) et cartes-tracé environnementales (CTE)

La structure de ce volume d'introduction est identique à celle de la Demande et est organisée comme suit :

- Demande Volume 4, Conception du pipeline

---

<sup>1</sup> Se reporter au dossier ONÉ 2540913 pour la Demande et le Rapport supplémentaire n° 1 sur le site Web de l'ONÉ à l'adresse <https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll?func=ll&objId=2543426&objAction=browse&viewType=1>.

- Demande Volume 5, Conception de la conversion
- Demande Volume 6, Conception des installations
- Demande Volume 7, Activités maritimes
- Demande Volume 9, Participation des collectivités
- Demande Volume 10, Engagement à l'égard des Autochtones
- Demande Volume 11, Aperçu des conditions environnementales et socio-économiques
- ÉES Volumes 4, 6 et 8, Rapports supplémentaires

Un erratum relatif à la Demande, à l'ÉES et au Rapport supplémentaire n° 1 fait aussi partie de ce volume d'introduction, y compris des tableaux de concordance et des pages de remplacement (voir la section 2, Erratum).

### **1.3 DEMANDE VOLUME 4 – CONCEPTION DU PIPELINE**

#### **1.3.1 Tracé du pipeline**

À mesure que la planification technique et les travaux de construction progressent, et en réponse aux commentaires tirés des activités permanentes d'engagement et de consultation, Énergie Est continue d'affiner le tracé du pipeline décrit dans sa Demande.

Les améliorations apportées au tracé en septembre 2014 ont été décrites dans le Rapport supplémentaire n° 1. D'autres améliorations établies jusqu'en décembre 2014 et découlant d'un nouvel examen et de cartes-tracé détaillées devraient être déposées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2015. Les mises à jour de l'évaluation environnementale devraient suivre au cours de troisième trimestre de 2015.

#### **1.3.2 Franchissements de cours d'eau sans tranchée**

##### **Tronçon du Québec - Franchissement du fleuve St-Laurent**

Dans la Demande Volume 4, Énergie Est indiquait que le forage directionnel horizontal (FDH) et le creusement de tunnels étaient deux méthodes de franchissement jugées faisables pour le franchissement du fleuve St-Laurent.

Dans le Rapport supplémentaire n° 1, Énergie Est indiquait que selon des renseignements techniques et géotechniques supplémentaires, le franchissement du fleuve St-Laurent se ferait par le biais de la technique de creusement d'un tunnel.

Énergie Est a retenu les services de conseillers tiers indépendants, Hatch Mott MacDonald (HMM), pour réaliser une étude de faisabilité sur le franchissement du fleuve St-Laurent au moyen d'un tunnel. Se reporter à l'Annexe Vol. 1B-1 pour un exemplaire de cette étude intitulée Étude de faisabilité du tunnel sous le fleuve St-Laurent - Rapport de conception d'avant-projet (rapport HMM). Il comprend des études bathymétriques et géotechniques et prend en considération des éléments liés à la conception et aux travaux de construction. Il est appuyé d'une évaluation géotechnique approfondie effectuée par exp Services Inc. intitulée Rapport géotechnique pour la traverse du fleuve Saint-Laurent (voir l'Annexe Vol. 1B-2).

Énergie Est tiendra compte du rapport HMM au moment de la conception détaillée du Projet.

#### Tronçon du Nouveau-Brunswick

Dans la Demande Volume 4, Énergie Est a transmis des rapports de faisabilité FDH pour les 11 franchissements sans tranchée de cours d'eau au Nouveau-Brunswick. Dans le Rapport supplémentaire n° 1, Énergie Est indiquait que neuf de ces rapports seraient mis à jour à la lumière des résultats d'évaluations géotechniques sur le terrain réalisées à l'automne de 2014. Le présent rapport renferme huit d'entre eux, comme l'indique le tableau 1-1. Le neuvième rapport est toujours à l'étude et un rapport de faisabilité devrait être déposé au cours du troisième trimestre de 2015, accompagné de mises à jour sur les deux franchissements résiduels (voir la note 2 du tableau 1-1).

**Tableau 1-1 : Mises à jour des rapports de faisabilité de franchissement par FDH - Tronçon du Nouveau-Brunswick**

Franchissement	Conclusion préliminaire dans la Demande	Conclusion préliminaire mise à jour	N° de l'Annexe dans le rapport supplémentaire n° 2	Dépôt prévu de la mise à jour
Rivière Verte	Faisable	À l'étude	—	T3 2015
Salmon River (nord) <sup>1</sup>	Non faisable	Faisable <sup>1</sup>	Annexe Vol 1A-1	T1 2015
Rivière Tobique	Faisable	Faisable	Annexe Vol 1A-2	T1 2015
Coal Creek	Faisable	Faisable	Annexe Vol 1A-3	T1 2015
Rivière Canaan	Faisable	Faisable	Annexe Vol 1A-4	T1 2015
Long Creek	Faisable	Faisable	Annexe Vol 1A-5	T1 2015
Kennebecasis	Faisable	Faisable	Annexe Vol 1A-6	T1 2015
Black River	Faisable	Faisable	Annexe Vol 1A-7	T1 2015
Rivière Mispec	Faisable	Faisable	Annexe Vol 1A-8	T1 2015
Rivière Iroquois <sup>2</sup>	Non faisable	À l'étude <sup>2</sup>	—	T3 2015

**Tableau 1-2 : Mises à jour des rapports de faisabilité de franchissement par FDH - Tronçon du Nouveau-Brunswick (Suite)**

Franchissement	Conclusion préliminaire dans la Demande	Conclusion préliminaire mise à jour	N° de l'Annexe dans le rapport supplémentaire n° 2	Dépôt prévu de la mise à jour
Petite Rivière Iroquois <sup>2</sup>	Faisable	À l'étude <sup>2</sup>	—	T3 2015
Remarque :				
1. Des évaluations géotechniques supplémentaires ont été réalisées sur la Salmon River (nord); ces évaluations indiquent qu'un franchissement sans tranchée serait faisable (voir l'Annexe Vol 1A-1).				
2. Comme indiqué dans le Rapport supplémentaire n° 1, des mises à jour des évaluations préliminaires pour la Rivière Iroquois et la Petite Rivière Iroquois seront déposées une fois terminées les études géotechniques sur le terrain.				

Toujours comme indiqué dans le Rapport supplémentaire n° 1, Énergie Est a établi que cinq autres cours d'eau pourraient être franchis selon la méthode sans tranchée si c'est jugé réalisable. Dans la Demande, le franchissement de ces cours d'eau était prévu au moyen de tranchées qui nécessitent un ouvrage adapté au site.

Les rapports préliminaires de faisabilité, comprenant notamment les résultats des évaluations géotechniques, devraient être déposés auprès de l'ONÉ d'ici la fin du troisième trimestre de 2015, comme illustré dans le tableau 1-2.

**Table 1-2 : Franchissements additionnels de cours d'eau sans tranchée - Nouveau-Brunswick**

Franchissement	Méthode de franchissement dans la Demande	Méthode de franchissement préliminaire révisée	Date prévue du dépôt
Grande Rivière	Avec tranchée	Sans tranchée	T3 2015
Branche sud de la Southwest Miramichi	Avec tranchée	Sans tranchée	T3 2015
Caines	Avec tranchée	Sans tranchée	T3 2015
Salmon River	Avec tranchée	Sans tranchée	T3 2015
Hammond River	Avec tranchée	Sans tranchée	T3 2015

### 1.3.3 Évaluation des géorisques

Dans la Demande Volume 4, Énergie Est a ajouté des rapports préliminaires sur les géorisques qui pourraient toucher le pipeline, notamment des risques géologiques et hydrotechniques.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Voir la Demande Annexe Vol 4-3 *Évaluation des géorisques – Portion à construire du système Énergie Est*. Voir aussi la Demande Annexe Vol 4-4 pour un rapport préliminaire de Golder sur *l'Évaluation de phase I des risques hydrotechniques*.

Ces rapports ont été préparés par des conseillers tiers indépendants, Golder Associates Inc. (Golder). Des rapports de suivi, également préparés par Golder, font partie des présentes, comme suit :

- Annexe Vol 1A-1 : Évaluation de phase II des géorisques
- Annexe Vol 1A-2 : Évaluation de phase II des risques hydrotechniques

La portée des études réalisées dans le cadre de l'évaluation de phase II des géorisques comprend une reconnaissance au sol détaillée de l'aspect géologique et géomorphique des risques élevés et modérés de glissements de terrain identifiés dans l'Annexe Vol 4-3 de la Demande.

Les mesures d'atténuation recommandées par Golder comprennent :

- surveillance des sites de glissement de terrain
- réduction au minimum des perturbations de surface en cas de glissement de terrain
- amélioration des conditions de drainage des eaux de subsurface et de surface
- réalisation de plans particuliers aux sites où les risques de glissement de terrain sont élevés.

L'évaluation de phase II des risques hydrotechniques comprend des évaluations détaillées des risques potentiels liés aux sols, à l'hydraulique, à l'hydrologie et à l'affouillement du lit, indiqués à l'Annexe Vol 4-4 de la Demande.

Les mesures d'atténuation recommandées par Golder comprennent la surveillance des sites présentant des risques hydrotechniques élevés et la préparation de plans particuliers à ces sites.

Énergie Est tiendra compte des recommandations de Golder au moment d'améliorer le tracé et de procéder à la conception détaillée et à la planification des travaux de construction.

#### **Mise à jour sur la gestion de la roche acide**

Comme décrit dans le Volume 4 de sa Demande, Énergie Est fait appel à un processus à étapes multiples pour déceler et gérer efficacement la roche acide.

Dans le cadre de ce processus à étapes multiples, Énergie Est procède à une analyse documentaire pour déterminer la possibilité de rencontrer des formations rocheuses acides le long du tracé du pipeline au Québec et au Nouveau-Brunswick. Cette analyse documentaire sera appuyée d'études de confirmation sur le terrain et d'analyse d'échantillons prélevés dans les secteurs où des formations rocheuses acides ont été identifiées comme pouvant affecter le Projet.

Les études de confirmation sur le terrain étaient prévues au Nouveau-Brunswick pour la fin du premier trimestre de 2015. Elles ont toutefois été reportées en raison des

conditions climatiques hivernales extrêmes, de sorte qu'elles devraient maintenant être réalisées d'ici la fin du troisième trimestre de 2015.

Énergie Est prévoit déposer un rapport préliminaire sur les formations rocheuses acides au cours du quatrième trimestre de 2015.

#### 1.4 DEMANDE VOLUME 5 – CONCEPTION DE LA CONVERSION

Énergie Est indiquait dans le Rapport supplémentaire n° 1 qu'elle envisageait une possible réduction du nombre de réalignements du tracé autour des stations de compression actuelles et des emplacements de vannes de la canalisation principale (MLV).

En fonction des résultats de vérifications sur place, Énergie Est a depuis déterminé que des réalignements du tracé seraient nécessaires uniquement pour éviter sept installations actuelles.<sup>3</sup> Cela réduit donc de 10 le nombre d'emplacements qui devaient faire l'objet d'un réalignement, sur une base préliminaire, dans la Demande.<sup>4</sup> Le tableau 1-3 donne une liste à jour des emplacements où un réalignement serait nécessaire

Au lieu d'un réalignement pour les 10 emplacements, Énergie Est a choisi le concept de modification du débit qui était décrit dans la Demande, accompagné de dessins types.<sup>5</sup> Le tableau 1-4 donne une liste à jour des emplacements visés par une modification du débit.

---

<sup>3</sup> Les sept emplacements comprennent un emplacement MLV, quatre MLV associés à trois franchissements de cours d'eau et deux stations de compression, comme l'indique le tableau 1-13.

<sup>4</sup> Voir la Demande Volume 5, tableau 3-4 : Réalignements du tracé le long de la ligne devant être convertie. Voir aussi l'Annexe 2-1 de la Section 2, Erratum.

<sup>5</sup> Voir la Demande Volume 5, Section 3.1 : Modification du débit - Emplacements des installations de gaz ainsi que les Annexes Vol 5-4 à 5-9.

Tableau 1-3 - Mise à jour des emplacements visés par un réalignement du tracé (Rév. 1)

N° de vanne de la canalisation principale	Nom de la station	Province	Coordonnées		Ligne de la canalisation principale de TransCanada	Longueur approx. (m)	Numéro de dessin PPLR d'origine <sup>1</sup>	Plan de réalignement et numéro de dessin de profil	Renvoi aux annexes
			Latitude	Longitude					
MLV 36-4 et longueur du franchissement	Rivière Assiniboine	MB	49°53'46"N	98°23'26"O	Ligne des Prairies	1 549,2	ROW-M6-2	4721-08-ML-02-206	Vol 5-21
MLV-41-4	Ile-des-Chênes	MB	49°43'10"N	96°58'55"O	Ligne des Prairies	779,9	HT-71-4-39	4721-08-ML-02-207	Vol 5-22
MLV 65-4	Poste des vannes de la canalisation principale	ON	48°56'09"N	90°08'34"O	Ligne du Nord de l'Ontario	228,1	ROW-O7-12	4721-08-ML-02-210	Vol 5-23
MLV 75-3	Nipigon	ON	49°17'40"N	88°05'54"O	Ligne du Nord de l'Ontario	352,3	ROW-O9-01	4721-08-ML-02-217	Vol 5-25
MLV 1214-2 et 1215-2 franchissement de rivière	Rivière Madawaska	ON	45°24'27"N	76°29'26"O	Raccourci de North Bay	1 286,2	1200-1 Approbation PPLR GPL-T1-105-82 Autorisation de construction LP-T1-72-82	4721-08-ML-02-215	Vol 5-29
MLV 1218-2 et longueur du franchissement	Rivière Rideau	ON	45°06'1"N	75°37'29"N	Raccourci de North Bay	1 165,5	1200-1 Approbation PPLR GPL-T1-105-82 Autorisation de construction LP-T1-72-82	4721-08-ML-02-216	Vol 5-30
Remarque :									
1. Plan, profil et livre de renvoi									

**Tableau 1-4: Mise à jour des emplacements visés par une modification du débit (Rév.1)**

MLV n°	Nom de la station	Province	Coordonnées		Tronçon
			Latitude	Longitude	
MLV 5-4	Cabri	SK	50°36'27"N	108°42'24"O	Ligne des Prairies
MLV 9-4	Herbert	SK	50°32'17"N	107°18'33"O	Ligne des Prairies
MLV 13-4	Caron	SK	50°28'54"N	105°51'54"O	Ligne des Prairies
MLV 17-4	Regina	SK	50°23'35"N	104°24'35"O	Ligne des Prairies
MLV 21-4	Grenfell	SK	50°17'12"N	102°56'50"O	Ligne des Prairies
MLV 25-4	Moosomin	SK	50°12'27"N	101°29'09"O	Ligne des Prairies
MLV 30-4	Rapid City	MB	50°04'36"N	99°59'55"O	Ligne des Prairies
MLV 34-4	Portage la Prairie	MB	49°54'49"N	98°31'03"O	Ligne des Prairies
MLV 49-3	Kenora	ON	49°47'25"N	94°29'26"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 58-3	Ignace	ON	49°28'45"N	91°57'31"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 74-3	Emplacement MLV	ON	49°07'52"N	88°17'41"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 86-3	Hearst	ON	49°45'44"N	84°55'09"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 88-3	Calstock	ON	49°44'48"N	84°04'27"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 92-3	Mattice	ON	49°35'17"N	83°09'55"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 95-3	Kapuskasing	ON	49°23'24"N	82°26'22"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 99-3	Smooth Rock Falls	ON	49°15'17"N	81°37'52"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 105-3	Ramore	ON	48°25'03"N	80°20'18"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 107-3	Kirkland Lake	ON	47°57'39"N	80°01'00"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 112-3	Martin River	ON	46°50'50"N	79°48'31"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 116-3	North Bay	ON	46°22'39"N	79°28'16"O	Ligne du Nord de l'Ontario
MLV 1206-2	Deux Rivières	ON	46°14'20"N	78°07'55"O	Raccourci de North Bay
MLV 1211-2	Pembroke	ON	45°44'43"N	77°06'23"O	Raccourci de North Bay
MLV 1217-2	Stittsville	ON	45°13'01"N	75°55'16"O	Raccourci de North Bay

En raison de la modification du concept de réalignement du tracé à celui de changement du débit Énergie Est prévoit que trois autres stations de comptage existantes nécessiteront des modifications,

Le tableau 1-5 donne une liste à jour des stations de comptage exigeant les modifications décrites à la Demande Volume 5, Section 3.4

**Tableau 1-5 : Mise à jour des emplacements pour les modifications des stations de comptage (Rév.1)**

Numéro d'identification MLV	Nom de la station de comptage	Type	Emplacement	Province	Coordonnées	
					Latitude	Longitude
MLV 9-4 + 0.000	Herbert1	Réception	Herbert	SK	50°32'17"N	107°18'33"O



**Tableau 1-5 : Mise à jour des emplacements pour les modifications des stations de comptage (Rév.1 Suite)**

Numéro d'identification MLV	Nom de la station de comptage	Type	Emplacement	Province	Coordonnées	
MLV 16-4 + 0.000	Grande Coulee	Réception	Grande Coulee	SK	50°24'08"N	104°46'45"O
MLV 36-4 + 28.300	Carman	Ventes	Carman	SK	49°50'46"N	98°00'21"O
MLV 49-3 + 6.667	Robinet de Kenora East	Ventes	Kenora	ON	49°48'02"N	94°24'08"O
MLV 88-4 + 0.000	Calstock1	Ventes	Calstock	ON	49°44'48"N	84° 4'27"O
MLV 92-3 + 27.500	Robinet de Cargill	Ventes	Cargill London	ON	49°30'58"N	82°49'31"O
MLV 95-3 + 0.000	Kapuskasing <sup>1</sup>	Ventes	Kapuskasing	ON	49°23'24"N	82°26'22"O
MLV 1203-2 + 0.000	Robinet de Rutherglen	Robinet	Bonfield	ON	46°15'37"N	79°01'59"O
MLV 1203-2 + 14.888	Calvin	Ventes	Calvin	ON	46°16'53"N	78°51'30"O
MLV 1204-2 + 0.000	Robinet de Mattawa	Robinet	Mattawa	ON	46°17'12"N	78°41'09"O
MLV 1208-2 + 0.000	Robinet de Deep River	Robinet	Deep River	ON	46°04'45"N	77°31'04"O
MLV 1209-2 + 0.000	Robinet de Chalk River	Robinet	Chalk River	ON	46°00'28"N	77°26'04"O
MLV 1210-2 + 2.440	Petawawa	Livraison	Petawawa	ON	45°52'05"N	77°16'01"O
MLV 1213-2 + 0.000	Haley Station	Ventes	Hailey Station	ON	45°33'05"N	76°45'35"O
MLV 1217-2 + 0.000	Richmond	Ventes	Richmond	ON	45°13'06"N	75°55'33"O
MLV 1219-2 + 0.000	Robinet de Kemptville	Robinet	Kemptville	ON	45°05'55"N	75°36'48"O

Remarque : Ces stations de comptage doivent être modifiées en raison de la décision de passer d'un réalignement à une modification du débit.

## 1.5 DEMANDE VOLUME 6 – CONCEPTION DES INSTALLATIONS

Énergie Est a précisé que l'information technique fournie dans la Demande est fondée sur la conception préliminaire, de sorte que des révisions et des améliorations étaient à prévoir à mesure que des données supplémentaires seraient recueillies et que les travaux techniques progresseraient tout au long de la conception détaillée.

Depuis que l'information relative à la Demande a été complétée en vue du dépôt, comme indiqué dans le Rapport supplémentaire n° 1, des améliorations potentielles ont été envisagées et continuent d'être envisagées pour optimiser la conception des installations du Projet. Ces améliorations se poursuivent et malgré le fait que des progrès substantiels ont été réalisés, aucune donnée supplémentaire n'est disponible pour intégration au présent rapport.

### **1.5.1 Mise à jour sur le terminal maritime d'Énergie Est à Cacouna**

Conformément à sa lettre datée du 2 avril 2015 laquelle constituait un avis d'une modification à la demande d'Énergie Est relative à ces installations données (la « lettre d'avis »), Énergie Est n'ira pas de l'avant avec le terminal maritime d'Énergie Est à Cacouna.

Les détails concernant les intentions d'Énergie Est à l'égard de son évaluation des autres options relativement au choix du site pour un terminal maritime et un parc de réservoirs de stockage de pétrole sont fournis dans la lettre d'avis.

Des modifications importantes envisageant les mises à jour futures sur ces installations ont été évoqués dans ce rapport (voir annexe 1-1, Révision 2) ainsi que dans l'annexe 1-1 révision 1 du rapport supplémentaire n°1.

## **1.6 DEMANDE VOLUME 7 — CONSULTATION RELATIVE AU TRANSPORT MARITIME**

Comme indiqué dans les mises à jour relatives aux activités d'engagement du Rapport supplémentaire n° 1, Énergie Est poursuit ses activités d'engagement à l'égard des utilisateurs des voies navigables, notamment les communautés autochtones, sur la question du transport maritime en lien avec le Projet.

Le présent Rapport supplémentaire comprend un sommaire des activités d'engagement relatives au transport maritime dans les mises à jour du programme d'engagement à l'égard des collectivités et des Autochtones (voir l'Annexe Volume 2 - Mises à jour sur l'engagement).

Tout au long des activités d'engagement, des préoccupations ont été soulevées en ce qui concerne l'exploitation de terminaux maritimes dans le cadre du Projet. Ces préoccupations portent sur ce qui suit :

- l'augmentation du transport maritime pendant la saison de pêche
- les effets potentiels du transport maritime sur les territoires de pêche traditionnels
- la perte de territoires de pêche en cas de déversement de pétrole ou d'incident
- la perte de territoires de pêche au terminal maritime et dans les environs du terminal
- l'indemnisation en cas d'endommagement ou de perte de matériel de pêche
- les effets potentiels du bruit et de l'augmentation du transport maritime sur les mammifères marins

Énergie Est poursuit ses activités d'engagement à l'égard des communautés autochtones et des parties prenantes pour traiter ces préoccupations et prévoit faire le

point à cet égard au moyen de ses rapports périodiques sur les activités d'engagement relatives au Projet.

Dans la Demande Volume 7, Énergie Est s'est engagée à fournir à l'Office un résumé des préoccupations soulevées dans le cadre du Processus d'examen technique des terminaux maritimes et des sites de transbordement (TERMPOL) en lien avec le Projet. Ce résumé sera inclus dans les mises à jour des activités d'engagement relatives au transport maritime, tel qu'il est décrit à l'Annexe 1-1, rév. 2.

### **1.7 DEMANDE VOLUME 9 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS**

Dans le Rapport supplémentaire n° 1, Énergie Est faisait état de ses activités d'engagement entre mai et août 2014 (période du premier Rapport supplémentaire). Au cours de cette période, les efforts d'engagement se sont adressés à près de 490 collectivités dans six provinces, les activités d'engagement se déroulant en anglais, en français ou dans les deux langues.

Le présent rapport fait une mise à jour des activités d'engagement à l'égard des collectivités qui se sont déroulées de septembre à décembre 2014 (période de référence). La mise à jour comprend des sommaires provinciaux :

- sur les activités d'engagement, les calendriers et la documentation associée au Projet;
- sur les journées portes ouvertes;
- sur les nouveaux enjeux et les nouvelles préoccupations ainsi que sur les réponses apportées.

Depuis la période du premier Rapport supplémentaire, environ douze collectivités supplémentaires ont été identifiées pour l'envoi d'avis et la réalisation de possibles activités d'engagement liées à l'emplacement possible de logements et d'hébergement pour la phase liée aux travaux de construction du Projet.

Énergie Est continuera de faire périodiquement des mises à jour auprès de l'Office quant à ses activités d'engagement envers les collectivités, comme l'indique le calendrier mis à jour des rapports supplémentaires (voir l'Annexe 1-1, Rév. 2). Ces mises à jour présenteront un sommaire du programme d'intervention d'urgence, des activités d'engagement à l'égard des garnisons et des escadres des Forces armées canadiennes à proximité du Projet ainsi que la mise à jour des préoccupations et des enjeux soulevés par les provinces et des réponses fournies. Chacun de ces sujets est abordé plus loin.

### 1.7.1 Activités de participation pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence

Les activités de préparation pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence se sont poursuivies depuis septembre 2014, et de nouvelles agences, autorités et responsables en matière d'intervention d'urgence ont été établis en Ontario et en Alberta.

Énergie Est a tenu des séances d'information à l'intention des agences d'intervention d'urgence en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, et continue de répondre aux demandes de renseignements faites lors de ces séances et d'en faire le suivi. Énergie Est prévoit faire une étude au début de 2015 pour évaluer les capacités des premiers répondants le long du tracé du pipeline. Les résultats de cette étude serviront à l'élaboration des plans d'intervention d'urgence pour chaque région.

### 1.7.2 Activités de participation auprès des garnisons et des escadres des Forces armées canadiennes

Dans le Rapport supplémentaire n° 1, Énergie Est signalait des activités de participation auprès de onze bases des Forces canadiennes (BFC) potentiellement touchées ou intéressées. Depuis le dépôt de ce rapport, Énergie Est a confirmé avec le ministère de la Défense nationale les onze bases qui ont été identifiées comme pouvant être touchées par le Projet.

Énergie Est a en outre appris au cours des activités de participation que certaines de ces bases changeront de nom pour s'appeler garnisons et escadres des Forces armées canadiennes (FAC).

Voir le Tableau 1-6 pour les noms des BFC utilisés dans la Demande et dans le Rapport supplémentaire n° 1 et pour les nouveaux noms dans le cadre de la participation continue.

En décembre 2014, Énergie Est a envoyé des trousseaux d'information sur le Projet aux onze garnisons et escadres des FAC. Énergie Est a aussi effectué des appels de suivi auprès des représentants des FAC pour organiser des rencontres avec ceux qui étaient intéressés par le Projet. L'engagement à l'égard des représentants des FAC se poursuivra en 2015.

**Tableau 1-6 : FAC participant au Projet**

Ancien nom BFC utilisé dans le Rapport supplémentaire n° 1	Nouveau nom FAC	Province
BFC Edmonton (Alberta)	Garnison d'Edmonton	Alberta
BFC Wainwright (Alberta)	Garnison de Wainwright	Alberta
BFC Suffield (Alberta)	BFC Suffield	Alberta
BFC Moose Jaw (Saskatchewan)	Escadre 15 de Moose Jaw	Saskatchewan

**Tableau 1-6 : FAC participant au Projet (Suite)**

Ancien nom BFC utilisé dans le Rapport supplémentaire n° 1	Nouveau nom FAC	Province
BFC Shilo (Manitoba)	BFC Shilo	Manitoba
BFC Winnipeg (Manitoba)	Escadre 17 de Winnipeg	Manitoba
BFC North Bay (Ontario)	Escadre 22 de North Bay	Ontario
BFC Petawawa (Ontario)	Garnison de Petawawa	Ontario
BFC Montréal (Québec)	Garnison de Montréal	Québec
BFC Valcartier (Québec)	Garnison de Valcartier	Québec
BFC Gagetown (Nouveau-Brunswick)	Garnison de Gagetown	Nouveau-Brunswick

### 1.7.3 Mise à jour sur les journées portes ouvertes

Pendant la période de référence, Énergie Est a organisé 28 journées portes ouvertes dans les six provinces touchées par le Projet. Près de 2 160 personnes ont participé à ces journées portes ouvertes. Pour plus de détails sur les journées portes ouvertes tenues pendant la période de référence, voir l'Annexe Volume 2 - Mise à jour sur l'engagement.

Énergie Est continue de suivre le format des journées portes ouvertes décrit dans la Demande.<sup>6</sup> Les participants sont encouragés à poser des questions, à faire des commentaires et à soulever les préoccupations qu'ils peuvent avoir quant au Projet dans le cadre de discussions pendant l'événement ou par le biais de formulaires de commentaire. Les enjeux et les préoccupations sont recueillis et traités conformément au processus décrit dans la Demande Volume 9, Participation des collectivités.<sup>7</sup>

Énergie Est continue de s'engager à l'égard des parties prenantes des secteurs régionaux du Projet pour faire le suivi des mesures ou des réponses proposées et répondre aux enjeux ou aux préoccupations soulevés depuis la période de référence de la Demande.

## 1.8 DEMANDE VOLUME 10 – ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

Pendant la période du Rapport supplémentaire, Énergie Est a participé à des activités d'engagement auprès de plus de 160 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.

<sup>6</sup> Voir la Demande Volume 9, Section 3.2, Journées portes ouvertes.

<sup>7</sup> Voir Demande Volume 9, Section 4.2, Détermination et suivi.

### 1.8.1 Mise à jour des communautés et des organisations

Depuis la période du premier Rapport supplémentaire, Énergie Est a lancé des activités d'engagement à l'égard d'une communauté supplémentaire en Saskatchewan et d'une organisation collective supplémentaire au Manitoba. Les groupes représentatifs de collectifs ont aussi subi des changements en Ontario et au Nouveau-Brunswick. À ce jour, le Projet s'est engagé à l'égard de 166 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.

Cet engagement comprend :

- le partage d'information sur le Projet;
- la réponse aux engagements pris dans le cadre des activités d'engagement;
- la négociation d'ententes sur le financement des capacités et sur la collecte de renseignements;
- l'élaboration de plans de travail et de protocoles des études sur le savoir traditionnel (ST) en collaboration avec les communautés et les organisations participantes des Premières Nations et des Métis.

Pour de plus amples renseignements sur les activités d'engagement, voir les sommaires individuels pour les différentes communautés dans l'Annexe Volume 2, Mise à jour sur l'engagement.

### 1.8.2 Programme sur le savoir traditionnel

Énergie Est poursuit la mise en oeuvre d'un programme de collecte d'information sur le savoir traditionnel (ST) auprès des groupes autochtones engagés envers le Projet. À ce jour, 121 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis ont exprimé leur intérêt à participer au programme de collecte de renseignements sur le ST du Projet. À la fin de décembre 2014, 32 études sur le ST étaient en cours.

Pour une mise à jour du progrès du programme sur le ST , voir l'Annexe Volume 2, Mise à jour sur l'engagement.

En plus des rapports d'état à l'égard du programme sur le ST qui feront partie des rapports supplémentaires sur les activités d'engagement, Énergie Est a l'intention de déposer auprès de l'Office un rapport à l'égard du programme sur le ST d'ici la fin du premier trimestre de 2016. Ce rapport devrait notamment comprendre les effets potentiels du Projet sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones en plus de proposer des mesures d'atténuation des effets qui ont été identifiés.

### 1.8.3 Investissement et occasions dans les communautés

Par l'entremise de son programme d'investissement communautaire, d'Énergie Est a continué à accorder du financement à diverses initiatives, programmes et événements communautaires autochtones. Au cours de l'automne 2014, Énergie Est a financé des événements culturels en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse dans le but d'établir des relations et de présenter le Projet aux membres de la communauté, comme l'indique la liste à l'Annexe Volume 2, Mise à jour sur l'engagement.

Énergie Est continuera à investir dans les communautés et à s'engager dans des initiatives et des programmes au niveau local qui aideront à consolider les groupes autochtones et qui seront à leur avantage. Ces initiatives et programmes continueront de faire l'objet d'un suivi et figureront dans les mises à jour sur les activités d'engagement qui sont transmises à l'Office, comme indiqué dans l'Annexe 1-1, Rév. 2.

### 1.8.4 Possibilités d'octroi de contrats et d'emplois

Énergie Est continue de rencontrer les communautés et les organisations intéressées des Premières Nations et des Métis pour discuter des possibilités d'octroi de contrats et d'emplois pour les Autochtones et les entreprises locales qualifiées.

Pendant la période de référence, Énergie Est a tenu 82 rencontres avec des dirigeants autochtones et 63 rencontres avec des entrepreneurs autochtones. Pour de plus amples renseignements, voir l'Annexe Volume 2 - Mise à jour sur l'engagement.

Les résultats des activités d'engagement sont gérés par le Projet conformément au processus décrit dans la Demande Volume 10. Les commentaires supplémentaires des groupes autochtones sur le Projet sont pris en compte dans la conception et la planification du Projet, lorsque ce sera techniquement et économiquement possible de le faire. Énergie Est continue de s'engager à l'égard des communautés des divers secteurs régionaux du Projet pour faire le suivi des mesures et des réponses proposées et pour traiter tous les enjeux et les préoccupations supplémentaires soulevés depuis le dépôt de la Demande et du premier Rapport supplémentaire dans le cadre du Projet.

Pour obtenir un compte rendu plus détaillé des activités d'engagement pendant la période de référence, comportant notamment des sommaires des activités d'engagement auprès des communautés, voir l'Annexe Volume 2 - Mise à jour sur l'engagement.

Énergie Est continuera de transmettre à l'Office des mises à jour périodiques sur ses activités d'engagement auprès des communautés, comme l'indique le calendrier mis à jour des rapports supplémentaires (voir l'Annexe 1-1, Rév. 2). Ces mises à jour fourniront des résumés du programme sur le ST, ainsi que sur l'octroi de contrats et la

formation des Autochtones de même que des résumés à l'égard des communautés qui préciseront les questions, les préoccupations et les réponses offertes.

### **1.9 DEMANDE VOLUME 11 — CONSULTATION AVEC LES AGENCES ENVIRONNEMENTALES**

La Demande Volume 11 résume les activités d'engagement d'Énergie Est à l'égard des agences environnementales provinciales et fédérales entre avril 2013 et avril 2014. Le Rapport supplémentaire n° 1 fait la mise à jour des consultations qui ont eu lieu entre avril 2014 et août 2014.

Depuis août 2014, Énergie Est a poursuivi ses consultations avec les agences environnementales régionales, tant provinciales et fédérales, sur diverses questions, notamment :

- discussions avec le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan en lien avec le programme d'évaluation géotechnique et le déplacement des puits de forage pour éviter l'éventuelle présence d'amphibiens
- discussions avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau en Ontario sur les FDH proposés, sur la profondeur de l'aquifère de Nepean et sur l'emplacement proposé de la station de pompage de Stittsville
- discussions avec l'Office de protection de la nature de la région de Raisin et la Société d'aménagement de la rivière Nation-Sud en Ontario sur la zone de protection des têtes de puits de Winchester et l'emplacement de la station de pompage de Stittsville à l'extérieur de la zone d'importance provinciale de Richmond Fenn, située dans la Région de protection des sources de Mississippi-Rideau
- discussions avec des ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur le tracé, les programmes de levés géotechniques, les exigences en matière de permis, l'intégrité du pipeline, la prévention des déversements et les interventions d'urgence
- discussions avec le ministère des Pêches et des Océans et Environnement Canada sur le dragage des fonds marins et l'immersion en mer associés aux travaux de construction du terminal maritime Énergie Est de Canaport
- consultation auprès de Transport Canada (programme de protection des eaux navigables) sur le programme d'évaluation géotechnique au terminal maritime Énergie Est de Canaport.



Les consultations avec les autorités compétentes fédérales, provinciales et régionales sur ces questions et sur d'autres se poursuivront en 2015. L'Office continuera de recevoir des mises à jour à cet égard, comme indiqué dans l'Annexe 1-1, Rév. 2.

#### **1.10 LE POINT SUR LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES**

Comme indiqué dans le Rapport supplémentaire n° 1, le présent rapport propose :

- une réévaluation du site d'intérêt de la rivière Iroquois par suite des modifications du tracé touchant un lieu de franchissement en lien avec les prises d'eau de la ville d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick (voir l'Annexe 1-2).
- des mesures exhaustives d'atténuation pour l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, dont des PPE, des ÉES et des RSMT révisés.
  - PPE révisés pour les nouveaux tronçons et les tronçons convertis du piepline, les infrastructures et les installations du Projet autres que le terminal maritime Canaport d'Énergie Est
  - CTE, y compris les tableaux des mesures d'atténuation spécifiques aux ressources (RSMT), pour les nouveaux tronçons de pipeline à l'extérieur du Québec

Un addenda à l'ÉES portant sur la détermination de l'importance des effets sur les mammifères marins du transport maritime dans la baie de Fundy sera déposé auprès de l'Office au cours du troisième trimestre de 2015. Cet addenda sera suivi d'une mise à jour portant sur les plans de protection de l'environnement (PPE) au terminal maritime de Canaport d'Énergie Est au cours du quatrième trimestre de 2015.

Les addendas à l'ÉES relatifs au terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est ne sont plus nécessaires et seront par conséquent retirés du calendrier des rapports supplémentaires à venir.

Pour de l'information à jour sur le calendrier des dépôts de rapports supplémentaires sur l'ÉES, voir l'Annexe 1-1, Rév. 2.

#### **1.11 CONCLUSION**

Ceci met fin au Rapport supplémentaire n° 2 d'Énergie Est.